COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du MARDI 20 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un le mardi vingt juillet à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en date du treize juillet, se sont réunis à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard PLATEL, Maire de SELLES.

Etaient Présents :
Monsieur Gérard PLATEL, Monsieur Benoît CHARPENTIER, Madame Geneviève PEROD, Monsieur Pascal BOGDANSKI, Madame Claudine LEPAGE, Madame Delphine PORET, Monsieur Romain COSTEY, Monsieur Jean-Marie AUBRY, Madame Isabelle LORIETTE, Monsieur Alexis LEBRETON,

Etaient absents excusés : Monsieur Arnaud DUVAL

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Romain COSTEY

****

1°) – RESTAURATION DU LAVOIR « BARBOTTES » : APPROBATION DES DEVIS RETENUS POUR LA REALISATION DES TRAVAUX- (délibération n°2021/24)

Monsieur le Maire a rappelé que suite à la décision du Conseil Municipal de restaurer le lavoir « Barbottes » et de l'obtention d'une aide financière de la Région Normandie et de la fondation du patrimoine correspondant à 50 % du coût des dépenses éligibles soit la somme de 9 622.00€, des entreprises devaient être contactées pour des remises de devis.

Monsieur Benoît CHARPENTIER et Madame Geneviève PEROD ont donc contacté des entreprises pour ces travaux de restauration du lavoir, soit 3 entreprises par corps d'état.

Les entreprises suivantes ont remis des devis :

1°) – Maçonnerie (une seule entreprise a remis un devis)		
- SARL MESLIN et FILS à LA HAYE AUBREE (27350)	HT	5 238.00€
2°) – Charpente		
- EIRL PGMC à ST MARTIN ST FIRMIN (27450)	HT	6 400.00€
- SBCPM à BONNEVILLE LA LOUVET (14130)	HT	8 150.00€
3°) – Couverture		
- SARL BREVAL COUVERTURE à PT-AUDEMER	HT	6 673.44€
- EURL Couverture PEPIN à SELLES (27500)	HT	6 372.40€
4°) – terrassement (une seule entreprise a remis un devis)		
- BUSSY TP à PIENCOURT (27300)	HT	780.00e

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

A décidé donc de retenir les entreprises suivantes :

- Lot maçonnerie : SARL MESLIN et Fils pour un montant HT de 5 238.00e
- Lot charpente : EIRL PGMC pour un montant HT de 6 400.00e
- Lot couverture : EURL Couverture PEPIN pour un montant HT de 6 372.40e
- Lot terrassement : BUSSY TP pour un montant HT de 780.00e

Soit un montant total de travaux HT 18 790.40e

2°) – SCHEMA DE DEFENSE INCENDIE : Convention entre la Commune et les propriétaires concernés pour la réalisation de 5 réserves à incendie enterrées de 30 m3 ainsi que l'installation d'une bâche - (délibération n°2021/25)

Monsieur le Maire a rappelé que suite à la décision du Conseil Municipal en date du 25 mai 2021 de retenir l'entreprise BUSSY TP à PIENCOURT pour la réalisation des 5 réserves à incendie enterrées de 30 m3 ; qu'une convention devait être signée avec chacun des propriétaires qui ont accepté l'implantation d'une réserve à incendie sur leur terrain.

Il s'agit d'une convention de mise à disposition d'un terrain privé à la commune, destiné à être utilisé pour la défense extérieure contre l'incendie ; signée par le propriétaire du terrain et la commune.

Les propriétaires concernés par la réalisation des 5 réserves à incendie enterrées de 30 m3 sont Madame THOMAS, Madame CONSTANT, Monsieur BARIN, Monsieur MARTIN et Monsieur DOUYERE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une convention doit être également signée avec Monsieur KEMPYNCK pour la mise en place d'une bâche sur son terrain dont il est propriétaire.

Il s'agit d'une convention de mise à disposition d'un point d'eau incendie pour la défense extérieure contre l'incendie ; signée entre le propriétaire du point d'eau et la commune.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

A autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions avec les propriétaires concernées par la réalisation des 5 réserves à incendie enterrées de 30 m3 à savoir Madame THOMAS, Madame CONSTANT, Monsieur BARIN, Monsieur MARTIN et Monsieur DOUYERE.

Et a autorisé Monsieur le Maire à signer également la convention avec Monsieur KEMPYNCK pour la mise en place d'une bâche sur son terrain.

3°) – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE et Mr Jean-Marie CREVEL POUR LES EVACUATIONS DES EAUX DE RUISSELLEMENTS DANS LE CHEMIN RURAL n°27 (délibération n°2021/26)

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal que des travaux devaient être effectués sur le terrain de Monsieur Jean-Marie CREVEL et en accord avec celui-ci pour évacuer les eaux de ruissellements dans le chemin rural n°27 et ce afin d'éviter que la propriété de Monsieur ROUSSEL, route des Bois de Selles soit de nouveau inondée lors d'épisodes de fortes pluies.

C'est pourquoi une convention entre la commune et Monsieur Jean-Marie CREVEL doit être signée pour ces travaux d'évacuations des eaux de ruissellements dans le chemin rural n°27 afin solutionner ces problèmes d'inondation.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

A autorisé Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et Monsieur Jean-Marie CREVEL pour les évacuations des eaux de ruissellements dans le chemin rural n°27.

4°) – DESTRUCTION DES PIGEONS (délibération n°2021/27)

Après de nombreuses réflexions lors de précédentes réunions de Conseil Municipal afin de réguler la prolifération importante des pigeons tant sur la mairie que sur l'église et compte-tenu des dégâts et des nuisances causés par ceux-ci ainsi que des risques sanitaires, Monsieur le Maire a informé avoir pris contact et rencontré en mairie Monsieur Philippe DUVAL de Notre Dame du Hamel (27390) en présence de Geneviève PEROD afin de solutionner ce problème.

Compte-tenu du nombre important, Monsieur Philippe DUVAL a proposé la régulation des pigeons par tir sur la mairie et sur l'église, seule solution pour procéder à la régularisation des populations importantes et limiter leur prolifération.

Suite à ce rendez-vous Monsieur Philippe DUVAL a transmis un devis s'élevant à la somme de 2 160.00 TTC pour réguler les pigeons sur la mairie et sur l'église.

Un arrêté du Maire devra être établi portant autorisation de tirs de pigeons sur le territoire de la commune avant l'intervention de Monsieur Philippe DUVAL

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A neuf voix pour et une voix contre

A décidé d'accepter les prestations de Monsieur Philippe DUVAL afin de réguler les pigeons sur la mairie et sur l'église par tir ainsi que le devis fourni par celui-ci pour un montant de 2 160.00^{e} TTC pour la réalisation de ces prestations.

5°) – RESTRUCTURATON DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire a exposé à l'équipe municipale la nécessité et les raisons de restructurer l'ensemble de l'école élémentaire :

- Mise aux normes PMR obligatoire de la classe DROU ainsi que de l'ensemble des sanitaires,
- Toiture de la classe DROU très usée,
- Des sanitaires vétustes datant des années 70,
- Pas de bureau de direction ainsi que de salle d'évolution.

Monsieur le Maire a proposé de constituer un groupe de travail composé des membres de la commission scolaire du RPI, des enseignants et des élus de SELLES afin de réfléchir dès octobre prochain à cette restructuration.

Monsieur le Maire a également informé que les communes seules ne pouvaient plus demander de subventions pour des projets structurants. Ces demandes doivent passer par l'EPCI dont elles dépendent (contrat territoire et contrat de relance énergétique – CRTE).

6°) – REPAS DES AINES

Suite à la décision de reporter le repas des aînés à l'année prochaine en avril 2022, il a été proposé de prévoir des paniers en fin d'année comme l'année précédente.

Une réunion est donc à prévoir en octobre avec le CCAS.

7°) – DIVERS

Terrain des consorts EUDE

- Signature du terrain : rendez-vous prévu chez le notaire le 29 juillet 2021 à 14 heures ;

Extension des réseaux route de Saint Siméon

- Les travaux d'extension des réseaux de l'électricité et de l'eau prévus route de Saint Siméon ne sont pas programmés à ce jour ;

Réaménagement de la zone Calvaire

- Dossier en attente concernant le réaménagement de la zone du Calvaire ;

Travaux SIAEP du LIEUVIN « Drourie/Bois de Selles »

- Un courrier doit être transmis aux abonnés au 2ème semestre 2022 pour les informer du démarrage des travaux ;

Limitation à 50 kms/H route de la Giroterie

- Monsieur le Maire a rappelé que suite à la délibération de la commune de Selles et de Saint Siméon la mise en place des panneaux devrait intervenir dans le courant de l'année ;

Travaux du SIEGE route de Tourville

- Les travaux du SIEGE devraient se terminer fin de semaine prochaine ; et ensuite dans l'attente de la programmation des effacements de réseaux ;

Travaux de voirie et ruissellement route de la Giroterie

- La réfection du tapis a été réalisée par la Communauté de Communes du Lieuvin ;

Ruissellement la Campagne du Mont Houel et du Petit Hamel au lavoir du Mont Houel

- Monsieur le Maire a demandé à Benoît CHARPENTIER de contacter la Communauté de Communes Pont-Audemer/Val de Risle dans le cadre du GEMAPI afin de solutionner ces problèmes de ruissellements ;

Travaux de voirie

- Des travaux de voirie sont prévus à SELLES : carrefour de la Prévosté, Route des Alpagas et route des Potiers ;

Fibre à l'école et à la mairie

- Monsieur le Maire a informé l'équipe municipale que l'école et la mairie fibrée, la commune ferait une économie de 720e par an ;

Travaux école élémentaire

- Remplacement par l'entreprise CHRETIEN dans la classe 3 des 8 blocs luminaires néons par des luminaires LED pour un montant total HT de 817.10e ;
- Monsieur le Maire a demandé des volontaires pour effectuer les travaux des écoles courant fin juillet, début août ;

Centre aéré « Les p'tits loups » les Préaux

- Comme chaque année l'association « Les p'tits loups » a sollicité la Commune pour une nuitée à SELLES pour un groupe d'enfants du centre aéré du mardi 27 juillet de 8 heures le matin au mercredi 28 juillet à 10 heures ;

Livres

- Geneviève PEROD et Claudine LEPAGE se proposent dans un premier temps de trier les livres.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au mardi 07 septembre 2021
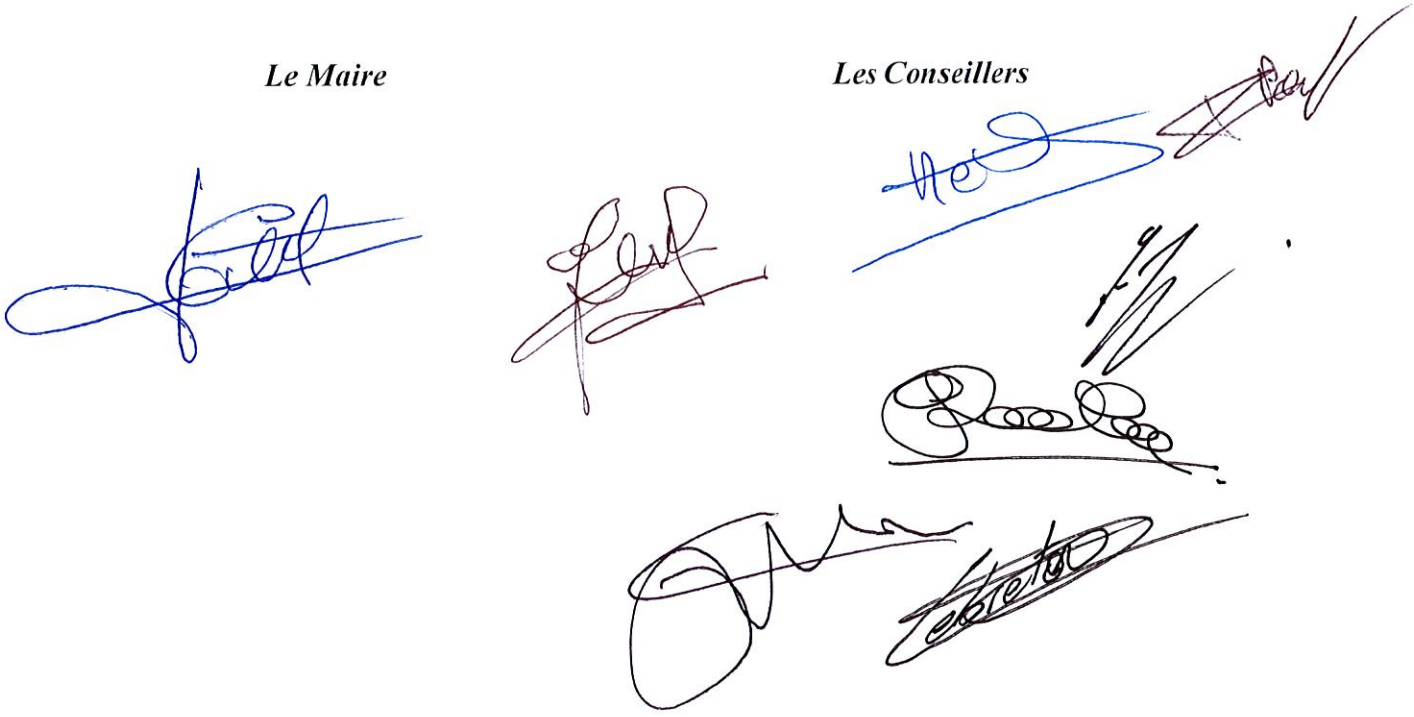
Le Maire ***Les Conseillers***